

Le Bureau s'est réuni le 22 mars 2018, sur convocation du Président en date du 15 mars 2018.

**Présentes/présents** : F. CHARTREUX, L. GUYOT, J.P. COUTEAU, R. SILLAIRE, J. BOCANEGRA, P. MONALDESCHI, J.L. CLAUDON, E. PAYEUR, R. ARNOULD, G. LIOUVILLE.

**Excusés (ées)**: C. ASSFELD-LAMAZE, J.L. STAROSSE, K. JUVEN, D. PICARD, O. HEYOB, A. HARMAND

**BU2018-08 – ENVIRONNEMENT (8.8) - ACTIONS DE COMPOSTAGE – PAILLAGE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie)**

La présente délibération a pour objet de demander une aide à l'ADEME pour la poursuite et l'accentuation des actions de compostage-paillage sur son territoire : compostage individuel, compostage collectif en pied d'immeuble ou de résidence, compostage partagé en lieux publics (squares, jardins, établissements publics), spécifique (cimetières). La subvention obtenue soutiendra l'achat des équipements et permettra de les mettre à disposition (composteurs collectifs) ou de les vendre à un tarif préférentiel (composteurs individuels).

---

**VU** l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi Grenelle II de l'environnement du 12 juillet 2010,

**VUE** la délibération n°73-2012, relative à l'équipement des écoles du territoire en composteurs,

**VUE** la délibération n°2017-04-38, relative au programme CARDEC (Contrat d'Animation Relais Déchets Economie Circulaire) et à son aide,

La Communauté de Communes Terres Toulouises est engagée dans l'amélioration de la gestion des déchets à coûts maîtrisés et dans la mise en place de solutions qui ont permis d'atteindre les objectifs réglementaires de baisse des déchets ménagers et assimilés du Grenelle de l'Environnement depuis 6 ans.

La CC2T a mis en place un programme local de prévention des déchets (PLP) dès 2012 (territoire de l'ex-CCT), qui s'accompagne depuis fin 2017 d'un CARDEC (contrat animation relais déchets économie circulaire) pour 3 ans.

Ce dernier octroie à la CC2T une aide forfaitaire pour couvrir les frais de poste d'agent et de communication liés à la thématique de réduction des déchets et d'économie circulaire.

Or l'ADEME précise qu'il convient de proposer un nouveau dossier pour bénéficier d'une aide à l'achat des matériels de compostage – paillage et broyage. **Cette aide potentielle serait de 50% du montant des achats de matériels réalisés.**

**Sur la base des éléments exposés, le Président invite le bureau à :**

- L'autoriser à solliciter le soutien de l'ADEME pour l'achat de ces matériels (notamment composteurs individuels, partagés et collectifs, bioseaux, composteurs spécifiques, broyeur, ...) dans le cadre du CARDEC,

**Délibération adoptée à l'unanimité.**